

Journée de l'Océan 2014

Session d'information des Délégations permanentes Concernant la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique Tenue par le Conseil consultatif scientifique et technique

Siège de l'UNESCO, 10 juin 2014

(10h00 - 13h00, Salle II)



Le Patrimoine culturel subaquatique - villes englouties, épaves et sites préhistoriques - revêt un immense potentiel, encore largement inexploité, pour la recherche, l'éducation et le développement. Il permet également d'appréhender le changement climatique au cours de l'histoire. Le Patrimoine subaquatique, à travers ses nombreux vestiges accessibles par le public, peut également contribuer significativement au développement du tourisme durable puisque nombreux de ces sites attrayants sont accessibles aux visiteurs. Néanmoins, beaucoup de ces sites n'ont pas encore été suffisamment étudiés, protégés et mis en valeur et restent menacés par les activités des chasseurs de trésor et les opérations industrielles.

Alors que la communauté internationale a reconnu l'importance de la recherche et de promouvoir l'environnement océanique et la biodiversité au même titre que les sites du patrimoine terrestre, le patrimoine culturel subaquatique ne bénéficie pas encore de la même attention de la part des autorités nationales et du grand public. L'importance de cette question a été reconnue par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et par la résolution A/RES/66/231 de l'Assemblée générale de l'ONU, et a été soigneusement réglementée dans la Convention de l'UNESCO de 2001 sur la Protection du Patrimoine Culturel Subaquatique. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer la pleine application de cet instrument juridique international unique.

Cet événement a pour but d'expliquer la Convention de 2001, l'importance du patrimoine culturel des océans et le rôle et le potentiel du Conseil Consultatif scientifique et technique de l'UNESCO.

Ordre du jour

Ouverture de la Session

- Mechtild Rössler, Directrice adjointe de la Division du patrimoine de l'UNESCO, et
- Annalisa Zarattini, Présidente du Conseil consultatif scientifique et technique

- La Convention de 2001 et son Conseil consultatif scientifique et technique, *Ulrike Guerin, Secrétariat de la Convention de 2001, UNESCO*
- L'importance de l'implémentation complète de la Convention de 2001 sur la Protection du patrimoine culturel subaquatique, *Hossein Sadat, membre du Conseil consultatif scientifique et technique, République islamique d'Iran*
- Le problème du pillage et les dégâts liés aux activités industrielles infligés aux sites archéologiques submergés, *Michel L'Hour, membre du Conseil consultatif scientifique et technique, France*
- L'importance de la sensibilisation du public au patrimoine culturel subaquatique et le rôle de l'accès du public, *Dolores Elkin, membre du Conseil consultatif scientifique et technique, Argentine*
- Le rôle et le potentiel du patrimoine culturel subaquatique pour le développement durable, tel que démontré par l'étude du cas de la ville engloutie de Baia, *Annalisa Zarattini, Présidente du Conseil consultatif scientifique et technique, Italie*
- L'importance de la Convention de 2001 Convention pour la préservation du patrimoine culturel subaquatique en Afrique, *Augustus Babajide Ajibola, membre du Conseil consultatif scientifique et technique, Nigeria*

Débat et questions /réponses